



LE MINISTRE

00630

N° /MFPMA/DGFP/DC

Abidjan, le 17 MARS 2017

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2017, un **concours professionnel** d'accès aux cycles de formation ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Conseiller du Tourisme	A4	05
Conseiller d'Action Culturelle	A4	03
Conservateur d'Archives	A4	03
Conservateur de Bibliothèque	A4	03
Conservateur de Musée	A4	03
Documentaliste	A4	03

Peuvent faire acte de candidature :

- les Conseillers Adjoints d'Action Culturelle de grade A3 pour l'emploi de Conseiller d'Action Culturelle ;
- les Conseillers Adjoints du Tourisme de grade A3 pour l'emploi de Conseiller du Tourisme ;
- les Assistants Conservateurs d'Archives de grade A3 pour l'emploi de Conservateur d'Archives ;
- les Assistants Conservateurs de Bibliothèque de grade A3 pour l'emploi de Conservateur de Bibliothèque ;
- les Assistants Conservateurs de Musée de grade A3 pour l'emploi de Conservateur de Musée ;
- les Assistants Conservateurs de Documentation de grade A3 pour l'emploi de Documentaliste.

Les candidats doivent être âgés de cinquante-cinq (55) ans au plus et totaliser au moins **trois (03) ans d'ancienneté dans le grade A3** au 31 décembre 2016.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, du **vendredi 17 mars au vendredi 19 mai 2017**.

Les visites médicales et le dépôt des dossiers de candidature s'effectueront dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, YAMOOUSSOUKRO, BOUAKE, KORHOGO, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUNA, SAN-PEDRO, SOUBRE, GAGNOA, DIVO, DALOA, MAN, SEGUELA, ODIENNE, DIMBOKRO et DAOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- une copie de l'acte de nomination, de titularisation ou de promotion du candidat dans le grade A3;
- une copie du certificat de première prise de service ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2017** au coût de trois mille **(3.000) F.CFA**;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2017** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23. 500) F CFA** ;
- le certificat de visite et contre-visite médicale délivré par une structure agréée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration à imprimer en ligne sur son espace candidat ;
- un reçu des huit (08) photos d'identité numériques à prendre lors des visites médicales au coût de deux mille **(2.000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3 000) F CFA**, à retirer et à renseigner sur le site au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERE	DUREE	COEFFICIENT
- Spécialité	01H	3
- Logique	01H	1
- Connaissance du Statut Général	01H	2

Les dates de composition et de publication des résultats seront communiquées ultérieurement par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci.

Des cours de préparation aux concours administratifs seront organisés par la Direction des Concours pour la mise à niveau des candidats. Toutefois, l'inscription à ces cours n'est pas obligatoire.



Pascal K. ABINAN

Références : 1-article 3 et suivants du décret n° 93-607 du 02Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- décret n° 2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.